



ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré de Rayol-Canadel

Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.fr

Appel aux adhérents Cotisation 2019

Rayol-Canadel-sur-Mer le 1er février 2019

Chers adhérents,

Les cotisations 2019 sont ouvertes. Merci à tous nos adhérents de vous mettre à jour en réglant le montant de **30.00€**, inchangé depuis 10 ans. Avec tous nos remerciements pour votre soutien

Le Trésorier

Trois modes de paiement à votre disposition

- Chèque - utiliser le [bulletin ci-dessous](#)
- Espèces - remises à [un des membres du bureau](#) (Viviane Bernard, Patrice Collangettes, Richard Kondolff, Gérald Marot)
- Virement au compte Société Générale BIC: SOGEFRPP - IBAN: FR76 3000 3021 0900 0372 6616 649

OBJET STATUTAIRE DE L'ASSOCIATION

L'ADRER est une association ouverte à toutes les personnes physiques sensibles au développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel dans le cadre de l'intercommunalité et de son agrément préfectoral. Son objet est défini par ses statuts:

- veiller à l'aménagement harmonieux de la Commune sur les plans de l'urbanisme et de l'environnement.
- proposer des projets réfléchis et équilibrés pour un développement durable de la Commune.
- participer aux projets des communes limitrophes de Rayol-Canadel sur mer et à celles de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

AGREMENT PREFECTORAL

L'Association est agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme. En cette qualité, l'Association peut être consultée, à condition qu'elle en fasse la demande auprès de l'autorité responsable, pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, des schémas de secteur et des plans locaux d'urbanisme de la commune où le groupement a son siège social et des communes limitrophes.

MISSION

La mission qu'elle s'est donnée est d'analyser, suivre, se montrer vigilant, informer et intervenir le cas échéant dans les domaines suivants

Urbanisme <ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre de la politique et des décisions d'urbanisme en s'assurant qu'elles correspondent à la vocation balnéaire de la commune dans un juste équilibre entre préservation et développement. Vie communale <ul style="list-style-type: none">• Politiques communales et décisions municipales touchant les habitants dans leur quotidien en particulier sur le budget, la fiscalité, et le cadre de vie• Maintien de l'identité de la commune et de ses atouts au sein de l'intercommunalité• Projets liés aux plages• Politique d'assainissement collectif• Apporter à ses adhérents et sur demande une assistance adaptée sur les questions touchant la vie communale	Intercommunalité <ul style="list-style-type: none">• Tous les sujets relevant des compétences intercommunales sans s'en interdire aucun• Budget intercommunal avec accent sur la fiscalité,• Débats et élaboration des documents d'urbanisme intercommunaux (SCOT). Développement durable <ul style="list-style-type: none">• Rester vigilant sur le développement durable pour les générations futures• Aider les collectivités à définir et soutenir des projets agricoles. Sécurité <ul style="list-style-type: none">• S'intéresser à la sécurité des biens et personnes (prévention cambriolage, ...)• Agir pour la protection du patrimoine collectif.
---	---



Bulletin d'accompagnement au paiement par chèque à retourner à :

ADRER

5 le Rayol Park 83820 Rayol-Canadel

Veillez trouver ci-joint un chèque de 30€ au titre de ma cotisation pour l'année 2019

Nom et Prénom :

Date :

Signature